



Commune  
de  
MAZAMET

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 18/04/2025

ID : 081-218101632-20250409-2025\_DEL30-DE



Séance du 9 AVRIL 2025

2025 / 02 / 19

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux	
EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 23
REPRESENTES	: 10
ABSENT	: 0
VOTANTS	: 33

Date de Convocation : 02 AVRIL 2025

Date d'Affichage : 02 AVRIL 2025

Secrétaire de Séance : Jean-Michel BRIANT

### Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José, MONNIER Laurent, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, ESTRABAUD Josiane, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne, CÈNES Frédéric.

### Etaient absents représentés :

BARENS Janine par MARTIN Michel  
ROQUES Christine par MAUREL Agnès  
CHABBERT Cécile par ROUQUETTE Françoise  
PUECH Benoît par ESTRABAUD Guy  
LAFONT Stéphanie par ALBERT Corine  
CÈNES Alexandre par CAUQUIL Fabrice  
ASSEMAT Clothilde par PÉNÉLA Wilfried  
CASTAGNÉ Chantal par LOUP Karine  
IOUALALEN Valentin par AMALRIC André  
BORIES Pascale par ASSÉMAT Christophe

### **OBJET : Habilitation au titre des Demandes d'Autorisation de Travaux prévues par le code de la construction et de l'habitation / Délégation du Conseil Municipal au Maire**

M. le Maire rappelle à l'assemblée le cadre législatif et réglementaire dans lequel s'inscrivent les interventions sur le patrimoine bâti communal relevant de la catégorie des Etablissements Recevant du Public (ERP).

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L161-1 à L165-7, L183-1 à L183-13, R122-5 à R122-21, R143-2 à R143-17 et R143-34 à R143-44 ;

CONSIDERANT la nécessité d'entretenir et de mettre aux normes les Etablissements Recevant du Public communaux, notamment au travers de l'Agenda d'Accessibilité Programmée ;

CONSIDERANT qu'une demande d'autorisation de travaux est nécessaire avant toute intervention dans un Etablissement Recevant du Public ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'habiliter Monsieur le Maire à déposer ces Demandes d'Autorisation de Travaux au nom et pour le compte de la commune ;

CONSIDERANT que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « *Aménagement de l'espace, cadre de vie, travaux, habitat, urbanisme, foncier, ruralité, environnement* » du 2 AVRIL 2025 ;

DECIDE, après en avoir délibéré,

- D'habiliter Monsieur le Maire à présenter, au nom et pour le compte de la commune, les demandes d'autorisation de travaux prévues par le code de la construction et de l'habitation nécessaires préalablement à la réalisation des travaux inscrits au budget.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,



Jean-Michel BRIANT



Le Maire,

A large, stylized black ink signature of the name "Olivier FABRE". The signature is fluid and expressive, with long sweeping lines and loops.

Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture  
Et certifié exécutoire le*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication*